

**CENTRE DE SANTE MEDICAL OU POLYVALENT  
CHARTRE D'ENGAGEMENT DU CENTRE DE SANTE**

**Article 8.1.4 et annexe 2**

<b>NOM DU CENTRE</b>	<b>Centre de Santé de Lamballe</b>
<b>N° FINESS géographique</b>	<b>2 200 23808</b>

**Le centre de santé regroupe des professionnels de santé des professions suivantes :**

<b>Spécialités</b>
Dr ALLIET, médecine générale
Dr DAMADE, médecine générale et mésothérapie
Dr PONTIUS, médecine générale et DIU de gynécologie
Dr CORNEC, médecine générale
Dr MARTI, médecine générale. DESC de gériatrie

**Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.**

**Notre engagement s'articule autour de 3 axes.**

**• Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire**

Notre centre de santé s'organise pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires

Nous vous accueillons :

- Du lundi au vendredi, de 8h à 19 heures
- Le samedi matin, de 8h30 à 12h30
- Le secrétariat est joignable selon les modalités suivantes :  
Par téléphone : 02.96.50.58.75 / fax : 02.96.50.58.68  
Email : [centredesante@ch2p.bzh](mailto:centredesante@ch2p.bzh)
- Des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

- **Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité**

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins prescrits et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, assurer les soins dans la journée.

- **Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge**

L'organisation en centre de santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi matin de 8h30 à 12h30.

Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- Coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels du centre de santé amenés à assurer votre suivi médical ;
- Vous orienter :
  - Vers les professionnels de santé du centre
  - Ou les services internes
  - Ou les services extérieurs au centre de santé
  - Préciser lesquels :
    - Médecins spécialiste de ville
    - Service d'accueil des urgences au Centre Hospitalier de Saint-Brieuc ou de Dinan
- Organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.